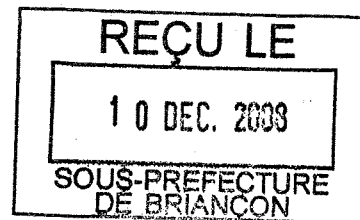




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

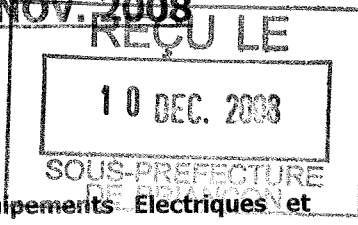
Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.



Rapporteur : M. Henry RAOUX

OBJET : ENVIRONNEMENT

Déchets ménagers

Mise en oeuvre de la collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La filière de recyclage et de traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, appareils électroménagers, ...) est en place depuis le 15 novembre 2006.

A cet effet, des organismes ont été agréés par arrêtés en date du 9 août 2006 pour l'organisation de la filière : trois éco-organismes généralistes (Ecologic, Eco-Systèmes et European Recycling Platform) auxquels s'ajoute un éco-organisme spécialisé dans la collecte et le traitement des lampes et néons (Récylum).

Parallèlement, un organisme coordonnateur a été désigné par arrêté ministériel du 22 septembre 2006, en l'occurrence OCAD3E. C'est à ce dernier qu'il appartient de conclure les conventions avec les collectivités locales souhaitant mettre en place la collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques.

L'éco-organisme retenu dans le cadre de cette convention assurera la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés. En outre, la collectivité bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets conformément à un barème unique fixé au niveau national.

Vu la directive n°2002/96/CE du 27 janvier 2003 traduite en droit français par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 posant les objectifs et modalités de fonctionnement de la filière DEEE

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce en autres compétences « la collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers »,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 octobre 2008 et du 18 novembre 2008

Vu l'avis favorable de la commission environnement et développement durable en en date du 12 novembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Approuve la mise en place d'une collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais
- Décide d'intégrer le dispositif ainsi mis en place et de retenir comme éco-organisme Eco-systèmes
- Autorise Monsieur Henry RAOUX vice président délégué à l'environnement et du développement durable à signer la convention correspondante avec l'organisme coordonnateur agréer OCAD3E

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



- 8 DEC. 2008

Date dépôt S.P. :

15 DEC. 2008

Date affichage :